

Campagne de recensement des besoins des vêtements de travail, des chaussures de sécurité et des équipements de protection individuelle

Adoptez les 15 bons réflexes !

PREPARER LE RECENSEMENT DES BESOINS AUPRES DE SON EQUIPE

- 1) **Proposez l'organisation d'un quart d'heure prévention avec les agents pour :**
 - Rappeler l'intérêt et l'importance de porter les équipements de protection,
 - Rappeler les modalités de recensement des besoins ci-après détaillés.
- 2) **Pour bien choisir la taille des vêtements de travail**
 - Prendre ou faire prendre les mensurations des agents.
▲ ATTENTION : Les tailles du fournisseur Région ne correspondent pas aux tailles des commerces de prêt à porter.
- 3) **Vérifiez que d'une année sur l'autre ces mensurations n'ont pas changées.**
 - Vérifiez particulièrement les mensurations des agents pour lesquels des échanges ont lieu l'année dernière.
- 4) **Si vous avez une lingère, aidez-vous de son expertise : organisez des sessions de prises des mensurations en utilisant un mètre ruban**
- 5) **Appuyez-vous sur les indications mentionnées dans le Document d'aide au recueil des besoins, pages 4 à 8, pour la prise des mensurations des agents.**
- 6) **Convertissez les mesures prises aux tailles du fournisseur Région.**
- 7) **Pour bien choisir ses chaussures de sécurité**
 - Avant tout choix de chaussures, faites circuler auprès des équipes le tableau d'aide à la décision, page 12 du catalogue des chaussures de sécurité.
- 8) **Pour le choix des tailles, rappelez aux agents :**
 - Qu'ils doivent pouvoir insérer un doigt à l'arrière de leur talon lorsque le pied glisse vers l'avant de la chaussure.
 - Qu'il est recommandé de porter des chaussettes en coton pour ne pas abîmer les pieds et éviter la formation de cloques et de mycoses.

9) Identifiez les besoins particuliers :

- **semelles orthopédiques** : choisir une paire de chaussures compatibles, page 12 du catalogue des chaussures de sécurité.
- **chaussures de sécurité orthopédiques**. Ce sont des dispositifs sur-mesure. Contacter directement la Mission handicap par mail : mission-handicap@iledefrance.fr.
- **chaussures de sécurité avec recommandations spécifiques**, pour raisons médicales : cocher dans l'Extranet RH la case « Besoin de chaussures de sécurité spécifiques » (en fin d'écran).
- **Contre-indication au port de chaussures de sécurité**
Les chaussures de sécurité sont obligatoires. Les avis médicaux mentionnant la **contre-indication au port de chaussures de sécurité** ne pourront pas être pris en compte.

Les agents concernés doivent :

- ✓ Se munir du tableau d'aide à la décision page 12,
- ✓ revoir le médecin de prévention ou leur médecin traitant ou spécialiste en lui fournissant ce document ainsi qu'une fiche de besoin « Formulaire complément à l'avis du médecin de prévention » à remplir permettant d'identifier le modèle le plus adapté,
- ✓ Transmettre en retour cette fiche de besoin.

10) Pour bien choisir ses équipements de protection individuelle

- Vous souhaitez commander un harnais ou un masque à cartouches ? Ces EPI très spécifiques nécessitent un échange avec un conseiller de prévention. Contactez-le par mail à l'adresse : preventionlycées@iledefrance.fr

11) Veillez à vérifier tout particulièrement vos commandes d'EPI de catégorie 3, ils ne sont pas échangeables.

S'ASSURER DE LA BONNE RECEPTION DE LA COMMANDE

- 12) A réception des commandes, veillez à faire un point sans délai avec chaque agent pour valider la commande.**
- 13) Pour faire des demandes d'échanges, vous avez un délai de 3 semaines pour les tailles des vêtements et les pointures de chaussures et 1 semaine pour les EPI (par mail à l'adresse : prh-epi@iledefrance.fr).**
- 14) Pour bien vérifier que les chaussures reçus conviennent, l'agent doit essayer ses nouvelles paires de chaussures de sécurité en fin de journée. Il ne pourra les échanger que si elles n'ont pas été utilisées.**
- 15) Un besoin d'échanges ou un article est manquant, abîmé ou défectueux lors de la livraison ? signalez-le sans attendre par mail à l'adresse : prh-epi@iledefrance.fr.**